

Conseil de quartier Bellevue

Séance plénière inaugurale – Mardi 11 décembre 2018

Présidence de séance : Denis LARGHERO, maire de Meudon, président du Conseil de quartier, Virginie LANLO, Maire adjoint, vice-présidente du Conseil de quartier, Marie DEL POZO, conseillère municipale, vice-présidente suppléante.

Participants : Christophe BARNINI, Catherine BONDONNEAU, Dominique BRAYER, Charlotte DASSAC, Caroline DESREUMAUX, Julien FOSSE, Yves GLASER, Lionel KERDRAIN, Marie de KERVENOAEL, Laurence de LA MENARDIERE, François LEVERVE, Marie-Pierre MALONDA, Nicole MEYER, Lena MULDER, Laurent NEUVILLE, Alexandre PAIN, Anne-Marie PATOUILLARD, Dimitri PAVLENKO, Julien ROL MALHERBE, Pascale SALLE, Estelle WUST.

Absents excusés : Françoise REINACH

Absents : -

Responsables administratifs : Isabelle BEREND, directrice de la Communication, Claire FOURNOL, responsable de la démocratie participative.

En introduction, après un tour de table lors duquel les participants se sont présentés et ont exposé leurs motivations, Denis LARGHERO rappelle que les Conseils de quartier sont des lieux d'échanges et de libre expression, fondés sur le respect et l'écoute mutuels.

Le Conseil de quartier est une instance consultative. Les débats ont lieu à huis clos et les comptes rendus des séances sont publiés sur Meudon.fr. Le maire souligne qu'en cas d'absences successives sans excuse valable d'un membre, il est remplacé par la première personne sur la liste de réserve.

Il insiste sur la confidentialité des échanges et le respect des données personnelles qui pourraient être portées à la connaissance des membres du conseil de quartier, conformément au RGPD (Règlement général de protection des données).

Budget participatif

268 propositions ont été exprimées par les Meudonnais dans le cadre du premier budget participatif de la Ville de Meudon, qui a dégagé 250 000 € pour réaliser les projets plébiscités par les habitants lors du vote en janvier 2019.

161 projets sont actuellement à l'étude par les services municipaux. 11 projets concernent spécifiquement le quartier Bellevue. D'autres projets, à l'échelle de la Ville pourraient également bénéficier au quartier.

A l'issue des débats, le Conseil de quartier se prononce en faveur de trois projets qui seront soutenus par les Vice-Présidents devant le jury qui arrêtera la liste des projets à soumettre au vote en janvier :

1. L'installation d'une boîte à livres (14 voix pour)
2. L'ouverture du club de la sérénité sur le quartier (9 voix pour)
3. L'embellissement du souterrain de l'avenue du 11 novembre avec une fresque réalisée par les enfants (9 voix pour)

Prévention et sécurité

Plusieurs dispositifs ont été déployés à Meudon pour prévenir et lutter contre l'insécurité, dans un contexte de réduction des moyens de la Police Nationale, notamment la nuit

- Dix nouvelles caméras seront déployées sur la Ville en 2019 (5 au 1^{er} semestre / 5 au 2nd semestre)
- Les médiateurs d'Action jeunes sillonnent les quartiers pour éviter les regroupements de jeunes et le tapage nocturne

Passerelle rue Dumont d'Urville

La passerelle vient d'être équipée de grilles, elle sera fermée la nuit dans les prochaines semaines à des horaires restant à déterminer, pour éviter les regroupements nocturnes bruyants. Des médiateurs de rue ont intégré ce lieu dans leur tournée de surveillance.

Un habitant s'inquiète du report des nuisances sur la terrasse Brimborion où les choses semblent s'arranger ces derniers temps

Il est précisé que les passerelles qui relient deux voies publiques sont entretenues par Grand Paris Seine Ouest (au même titre que la voirie). Un diagnostic de l'état des passerelles a été réalisé récemment qui ne révèle aucune situation inquiétante.

Accessibilité gare de Bellevue

Les gares fréquentées par moins de 5 000 voyageurs par jours ne sont pas une priorité pour la SNCF en matière de travaux d'accessibilité PMR. Seule la gare de Val Fleury répond à ce critère mais les travaux ont été différés à 2020.

Suite à l'intervention du Maire, la directrice de la ligne N de la SNCF a néanmoins accepté d'étudier la faisabilité de travaux d'accessibilité de Bellevue.

Stationnement

Certaines rues sont envahies par des véhicules car le stationnement y est gratuit, en particulier aux abords des gares.

Meudon représente 3% seulement du stationnement payant de l'agglomération Grand Paris Seine Ouest. Chaville (20 000 habitants) et Sèvres (23 000) ont plus de places de stationnement payant que Meudon (46 000). A Boulogne et Issy-les-Moulineaux le stationnement est 100% payant.

La Ville de Clamart quant à elle, a mis en place une zone de stationnement payant pour les automobilistes extérieurs à la Ville et gratuit pour les habitants, y compris en frontière de Meudon et sans concertation.

A la demande des riverains, le stationnement payant pourrait être étendu, rue Dumont d'Urville, rue Mansart et rue Ernest Renan pour instaurer du stationnement payant.

Avenue du Château, 80% des habitants sont favorables à la mise en stationnement payant selon un sondage réalisé par une association de riverains. La Mairie sollicité la Direction Régionale des affaires culturelles (DRAC) en ce sens, qui a donné un accord pour réaliser les études préalables.

Un abonnement annuel de 200€ est proposé par GPSO, valable sur toute la Ville hors zone rouge (Monoprix) à partir du 1^{er} janvier.

Les membres du conseil de quartier n'émettent pas d'objection.

Outre une harmonisation, en 2019, des tarifs de stationnement sur voirie, la création de zones bleues, dites zones de courte durée, sont instituées (gratuit, limité à 1h) : autour du marché Maison Rouge et place Stalingrad.

Île Seguin

Le récent protocole d'accord sur l'île Seguin signé par les associations environnementales et la Ville de Boulogne-Billancourt, acte la constructibilité des bâtiments jusqu'à une hauteur maximum de 96 mètres NGF soit 74 mètres aux normes immeuble de grande hauteur (IGF)..

Le Maire de Meudon et celui de Sèvres vont demander le déplacement de cette tour en dehors de l'axe historique de Bellevue.

Réaménagement de la place du Maréchal Leclerc

Les grandes lignes du projet d'aménagement de la place du Maréchal Leclerc, par le Département des Hauts-de-Seine, sont présentées au Conseil de quartier. L'association des Amis de l'avenue du Château et le Comité de sauvegarde des sites de Meudon ont été associés à la réflexion depuis un an.

Les grandes lignes du projet :

- Prolongement de la perspective entre l'avenue du Château et le CNRS avec du stationnement devant la Poste
- Création d'un terre-plein pour former une zone de transports de fonds
- Plantation d'arbres sur le rond-point
- Retraitement des trottoirs sans toucher aux arbres existants
- Recomposition des espaces, reprise de la chaussée et des bordures de trottoirs

Le Conseil de quartier souhaite que le Département vienne présenter le projet et l'organisation du chantier lors de la prochaine séance plénière

Autres sujets :

- **La problématique des itinéraires cyclables** est un sujet de préoccupation dans le quartier. La Ville souhaite rattraper le retard de Meudon dans ce domaine. D'ores et déjà sont annoncés : la création d'une station Vélib' devant la gare de Bellevue, l'instauration d'une subvention de 200€ pour l'acquisition d'un vélo électrique (janvier 2019), une l'offre à venir de location de vélo à assistance électrique par la Région Île-de-France (automne 2019).
- **Terrains du CNRS** : le dernier recours contre le projet du CNRS a été rejeté par le Conseil d'Etat. Sous réserve de régularisation foncière de l'Etat, les travaux d'aménagements pourraient commencer d'ici la fin de l'année 2019. Le programme prévoit essentiellement des bureaux pour le CNRS, payés par les recettes foncières liées à la construction de 230

logements (dont un petit immeuble de logements sociaux, 14%), chemin des Lacets et rue Basse de la Terrasse.

- **Kiosque à journaux** : le kiosque n'est pas rentable, raison pour laquelle il est fermé. La Ville a demandé à la société exploitante Prestalys de proposer un projet alternatif.

La prochaine séance du Conseil de quartier est fixée au **mardi 19 mars 2019 à 19h**, salle AREPA (résidence Le Terrasses, avenue Galliéni).

D'ici là, les membres du quartier ont la possibilité de proposer les sujets qu'ils souhaitent faire inscrire à l'ordre du jour, par le biais du service Démocratie participative **d'ici le vendredi 11 mars 2019 au soir**.

Meudon, le 19 décembre 2018